



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 23 mars 2023 — N° 26

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire du Château Lamontagne.

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Popote roulante de Brossard.

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque de cinq citoyens lors de l'accident nautique survenu le 7 juin 2022 à la zec Trinité.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin d'exprimer l'espoir de voir le Québec devenir un pays.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage au jeune Maxime Raymond pour son geste d'entraide envers les victimes du conflit en Ukraine.

23 mars 2023

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la Fondation Club Avenir.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 160^e anniversaire du journal *The Gleaner*.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de féliciter les athlètes de la délégation de Richelieu-Yamaska ayant participé aux Jeux du Québec.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la maison d'hébergement La Gîtée.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Défi OSEntreprendre.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner le succès du 40^e Carrousel international du film de Rimouski.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pascal Tousignant pour son engagement au sein de l'Association sportive Le Laurier de Victoriaville.

23 mars 2023

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, au nom de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Les prévisions budgétaires du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, pour les périodes de décembre 2022 au 31 mars 2023 et du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023.

(Dépôt n° 458-20230323)

M. Caire, leader parlementaire adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 2 février 2023 par M. Bussière (Gatineau) concernant l'attribution de budgets spéciaux dédiés à la route 105 dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

(Dépôt n° 459-20230323)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 7 février 2023 par Mme Nichols (Vaudreuil) concernant le maintien des programmes Sport-études et Arts-études à l'école secondaire du Chêne-Bleu;

(Dépôt n° 460-20230323)

23 mars 2023

Dépôts de pétitions

M. Bussière (Gatineau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 807 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une école secondaire à Val-des-Monts.
(Dépôt n° 461-20230323)

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 105 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'atténuation des nuisances sonores à l'Esplanade du Parc Olympique.
(Dépôt n° 462-20230323)

M. Sainte-Croix (Gaspé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 407 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision de la politique de déplacement des usagères et des usagers du réseau de la santé et des services sociaux.
(Dépôt n° 463-20230323)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la prolifération grandissante des vapoteuses à cannabis, mieux connues sous leur vocable anglais « wax pens »;

QU'elle prenne acte que ces produits illégaux peuvent contenir jusqu'à 90 % de THC, soit trois fois la limite permise au Québec pour tout produit de cannabis;

QU'elle s'inquiète de l'effet délétère de ces produits sur la santé des Québécois et de nos jeunes et qu'elle prenne acte des témoignages relayés dans les médias quant aux conséquences de la consommation de ces produits qui peuvent notamment inclure une dépendance accrue, des vomissements pouvant s'étendre sur plusieurs jours, la perte de connaissance et la perte temporaire de l'usage des membres;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'agir de façon décisive afin de protéger la population, au premier chef, la jeunesse québécoise, notamment en :

- Documentant l'ampleur de l'usage des vapoteuses à cannabis au Québec et leurs effets sur la santé;
- Menant une campagne d'information quant aux effets dangereux qu'entraîne la consommation de ces produits;
- Bonifiant les efforts de lutte au trafic de ces produits en appuyant les forces policières.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

23 mars 2023

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les sommes prévues au budget 2023-2024 en matière de santé mentale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les lanceurs d'alerte; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la conduite avec les facultés affaiblies est l'une des principales causes d'accident au Québec, que ce soit sur la route, dans les sentiers hors route ou encore sur les cours d'eau;

QU'elle rappelle aux conducteurs que conduire après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue est un comportement inapproprié qui peut entraîner des conséquences importantes, souvent permanentes, sur la santé physique et mentale des victimes;

QU'elle souligne qu'il demeure toujours essentiel de faire de la prévention et de la sensibilisation afin de rappeler que la conduite avec les facultés affaiblies est une infraction criminelle;

QU'enfin, l'Assemblée nationale désigne la 3^e semaine de mars comme étant la Semaine québécoise de la prévention de la conduite avec les facultés affaiblies et observe une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes décédées et blessées.

23 mars 2023

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public.

Et, du consentement pour déroger à l'article 87 du Règlement, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives.

23 mars 2023

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance publique afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre des consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant les cyberviolences faites aux femmes.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 31 mars 2023, Mme Dufour (Mille-Îles) s'adressera à Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'habitation au Québec : un secteur négligé par un gouvernement caquiste désengagé ».

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

23 mars 2023

À la fin de son intervention, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour mettre à risque la capacité des générations futures à financer leurs services auxquels ils ont droit en diminuant les versements prévus au Fonds des générations.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur la motion pour formuler un grief présentée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

Au début de son intervention, M. Bouazzi (Maurice-Richard) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour ce budget injuste, irresponsable et manquant d'ambition pour le Québec.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) et M. Bouazzi (Maurice-Richard), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 6 heures 37 minutes et 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le discours sur le budget; 3 heures 45 minutes et 41 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant les commentaires de son porte-parole le 21 mars 2023 et son discours lors de la présente séance; 2 heures 15 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition, incluant les commentaires de son porte-parole le 21 mars 2023 et son discours lors de la présente séance; 36 minutes 49 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition, incluant les commentaires de son porte-parole le 21 mars 2023 et son discours lors de la présente séance; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à chaque députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députées indépendantes ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

23 mars 2023

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le dépôt d'un budget 2023-2024 qui ne propose aucun plan complet pour soutenir les missions essentielles de l'État, ni mesures concrètes pour contrer la pénurie de main-d'œuvre, en plus d'abandonner les générations futures en coupant dans les versements au Fonds des générations.

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) à Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, portant sur le sujet suivant : « l'absence de mesures structurantes pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre dans le budget 2023-2024 ». M. Girard, ministre des Finances, remplace la ministre pour ce débat;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Grandmont (Taschereau) à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, portant sur le sujet suivant : « la déception des villes face au budget ». Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, remplace la ministre pour ce débat;
- le troisième, sur une question adressée par M. Fortin (Pontiac) à M. Dubé, ministre de la Santé, portant sur le sujet suivant : « la situation des infirmières en Mauricie et Centre-du-Québec ».

À 13 h 38, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

23 mars 2023

Les travaux reprennent à 14 h 30.

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Zanetti (Jean-Lesage) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour la faiblesse de sa posture d'orthodoxie constitutionnelle canadienne qui entrave les rêves de liberté des peuples du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, et M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Dufour (Mille-Îles) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir présenté un budget qui n'aide pas les familles québécoises à la recherche de logement, ne répond pas aux attentes des organismes en habitation et ne supporte pas les villes et municipalités dans leurs besoins urgents et grandissants.

23 mars 2023

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Dufour (Mille-Îles), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 16 h 29, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 28 mars 2023, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 23 mars 2023, à 14 h 25, au Palais de justice de Québec, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Jocelyn Rancourt, administrateur du gouvernement du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 18 Loi n° 1 sur les crédits, 2023-2024

La Présidente

NATHALIE ROY